

## INTERPELLATION DU GROUPE SOCIALISTE AU CONSEIL COMMUNAL

### **CYCLISTE, UNE PLACE LEGITIME SUR LA ROUTE !**

Les cyclistes craignent pour leur intégrité physique lorsqu'ils roulent sur les chaussées de St-Légier, que ce soit pour pratiquer leur sport favori, pour leurs déplacements quotidiens ou de loisirs, et tout particulièrement pour les trajets des élèves pour lesquels le mouvement quotidien est indispensable.

**A St-Légier, pour ce qui est des aménagements réservés aux cyclistes: on soupoudre... ! Un petit bout de piste cyclable par-ci, un petit bout par-là, une nouvelle route sans piste cyclable et des itinéraires dissuasifs car il est parfois très difficile de partager la voie avec les voitures et les camions.**

Quelques aménagements ont été réalisés par la municipalité, mais beaucoup reste à faire pour que le nombre de véhicules à moteur baisse au profit des vélos.

**En effet, comment fait-on sur une route où par chance est dessinée une piste cyclable et où soudain il n'y a plus rien, plus une trace, plus un signal, plus l'ombre d'une ligne jaune ? On fait quoi devant un rond-point ? On s'arrête ? On cherche les passages piétons... ? On marche à pieds à côté du vélo, sur le trottoir ? Ou on remet finalement son vélo à la cave et on remonte dans sa voiture, tout simplement parce qu'on est résigné à ce que rien ne bouge jamais... Le citoyen cycliste, vu les conditions, c'est évident reste un oiseau rare, bien qu'il aie droit à sa place sur les routes, personne ne le conteste.**

**Pourtant, le vélo rend beaucoup de services.** Il est rapide, pratique, simple, pas polluant, pas encombrant, ne coûte pas cher, subventionné : 300 francs de remise par la commune sur un vélo électrique, il est bon pour la santé, moins fatiguant que la marche à pied ou le stress d'un embouteillage.

**La pratique du vélo n'a que des avantages pour la santé.** Il est idéal pour les courtes distances, pour rouler de quartiers plus ou moins éloignés jusqu'à une gare par exemple...

**Ce mode de déplacement a un fort potentiel de développement.** Cela ne dépend plus de la topographie, puisque le vélo électrique est passé du statut de curiosité technologique à celui de moyen de transport. Il permet de réduire l'effort physique et fait de plus en plus d'adeptes.

**Donc..., il s'agit bien finalement de choix politiques. Pas un choix politique en faisant un petit plan vélo oublié dans 3 ans... Mais véritablement un choix politique, et les choix qui sont à faire pour que les gens fassent du vélo sont des choix des domaines:**

- de l'urbanisme,
- de l'aménagement ou à certains endroits du désaménagement,
- une réflexion sur la continuité des itinéraires cyclables
- et de la communication.

On ne peut pas modifier les pentes de notre commune, mais quelques mesures peuvent déjà avoir un impact intéressant.

#### **En conclusion**

**Il manque des aménagements à St-Légier pour faciliter les déplacements simples et sûres à vélo, particulièrement pour les « cyclistes dits quotidiens », qui font des courtes distances, et pour encourager les cheminements cyclistes vers les pôles générateurs de déplacements sur notre commune, comme les gares, écoles, espaces de sports, commerces, etc.**

**Il manque aussi des aménagements de parking à vélos aux arrêts du train MVR.**

Nos gares ne sont pas équipées, ce qui oblige les usagers à accrocher leur vélo n'importe où, ou alors à en boudier l'utilisation de peur de se faire voler son vélo.

En 2013, 40 000 vélos ont été volés en Suisse, soit plus de 100 par jour. La police s'en moque, ce n'est pas une priorité : le taux d'élucidation est de 1,3% soit moins de 500 cas dans tout le pays. Le dommage est énorme pour les assureurs...

**Pour les raisons évoquées, cette interpellation demande des réponses concernant :**

- la création de zones de stationnements antivol pour vélos aux gares ou à proximité des gares Clies, Hauteville, Château d'Hauteville, St-Légier gare, St-Légier village et Chiésaz. Les enfants pourraient ainsi, par exemple, aller à vélo à la gare, le parquer et prendre le train.
- la conception de circuits courts, simples et logiques. Liaisonner entre eux des noyaux d'habitats, des quartiers vers les gares, vers les lieux fréquentés: les écoles, les espaces de sport, les commerces, etc.
- la réalisation et la communication d'un plan de mobilité vélo, afin d'informer clairement la population, et de signaler et signaliser les itinéraires particulièrement adaptés au vélo sur la commune.
- la constitution d'une flotte de vélos électriques pour l'administration communale, à disposition pour ses besoins de déplacements et afin de montrer l'exemple.

Pour le groupe socialiste  
Alain Vionnet

Amommet  
Graf  
Hauer  
Reca...  
Wald...  
g...  
Wald...